

Rapport d'orientation 2018-2019

1. PLACE DES SES AU LYCÉE

1.1. En seconde

1.1.1. Intégration au tronc commun et conditions d'enseignement

L'horaire réduit à 1h30 et le statut d'enseignement d'exploration pour les SES sont inacceptables sur le plan :

- des besoins de formation en sciences économiques et sociales des lycéennes et lycéens ;
- des besoins d'orientation des élèves ;
- des inégalités entre élèves selon leur établissement ;
- des risques sur la santé des personnels liés à des conditions de travail totalement dégradées ;
- de la place des SES, seule matière enseignée au lycée à être à la fois enseignement d'exploration en seconde et discipline dominante d'une des séries de l'enseignement général;
- des conditions pédagogiques d'apprentissage ;
- de la relation pédagogique qui nécessite du temps ;
- de la rupture entre les exigences de la classe de seconde et de celles de première ;
- du nécessaire temps de concertation avec les collègues de la classe, impossible lorsqu'il y a multiplication des groupes de seconde.

L'intégration des SES dans les enseignements communs de seconde générale et technologique en 2019 est une avancée importante. Mais l'APSES demande prioritairement qu'elle se fasse dans des conditions revalorisées : volume horaire accru, dédoublements et effectifs réduits dans toutes les classes. Les dédoublements doivent être définis nationalement afin d'éviter les inégalités de conditions d'apprentissage des élèves selon les établissements et la concurrence entre les disciplines.

L'APSES demande une répartition équitable des classes de seconde et des enseignements du cycle terminal entre collègues au sein des établissements, et en particulier, il est inacceptable que les collègues, notamment les TZR, contractuelles et contractuels ou stagiaires, aient un service constitué majoritairement de classes de seconde.

1.1.2. SES et Economie-gestion

L'APSES refuse tout rapprochement entre les SES et l'économie gestion.

L'APSES s'oppose à ce que les SES et le nouvel enseignement facultatif « management et gestion » puissent être enseignés indifféremment par les enseignantes et enseignants de SES ou d'Economie-Gestion.

1.2. Cycle terminal et série ES

Concernant le cycle terminal du lycée, l'APSES est opposée au lycée modulaire et reste très attachée à l'organisation en séries.

Les SES doivent être l'enseignement pivot d'une série cohérente où s'expriment des complémentarités fortes entre le programme de SES et ceux des autres disciplines de la série.

En cas de mise en œuvre du projet de réforme du lycée, et dans l'hypothèse d'un cadrage national de l'appariement des disciplines en première et terminale, l'APSES revendiquerait une représentation équitable des SES au sein des « triplètes » et « doublettes ».

L'APSES demande qu'en première et terminale, les SES bénéficient a minima d'1 heure de dédoublement définie nationalement, compte-tenu du fait que c'est en SES que les effectifs moyens d'élèves par heure de cours sont les plus élevés, et afin de permettre des pratiques pédagogiques actives indispensables (travail sur document, enquêtes, débats, préparation aux épreuves de bac, TICE...).

L'APSES demande que les SES bénéficient dans chaque classe d'au moins une heure d'accompagnement personnalisé, qui doit bénéficier d'une dotation spécifique.

L'APSES rappelle la légitimité des enseignantes et enseignants de SES à intervenir en Enseignement moral et civique ou Enjeux du monde contemporain, notamment en première et en terminale ES, ainsi qu'en ICN (Informatique et création numérique).

En classe de première, les SES doivent bénéficier d'un volume horaire de 5H par semaine minimum.

1.3. Les SES et la spécialité HG-géopolitique-sciences politiques

La nouvelle spécialité « Histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques » doit donner lieu à un cadrage national paritaire de la répartition des horaires et des programmes entre une partie « sciences politiques » assurée par les enseignantes et enseignants de SES et une partie « HG-géopolitique » assurée par les professeures et professeurs d'HG, conformément aux contenus des concours de recrutement qui fondent la qualification professionnelle des enseignantes et enseignants.

Cette répartition ne doit pas dépendre d'arbitrages locaux, créant non seulement une concurrence délétère entre des enseignantes et enseignants censés travailler en commun, mais également une inégalité de traitement des lycéennes et lycéens selon leur lieu de scolarisation.

L'épreuve de baccalauréat ne doit pas être corrigée indifféremment par les professeures et professeurs des deux disciplines participant à la spécialité, mais être constituée de deux sujets ou questions distincts, corrigés séparément en fonction des qualifications disciplinaires des enseignantes et enseignants.

2. PROGRAMMES ET EVALUATION

2.1. Structuration des programmes

L'enseignement de SES doit contribuer à former les citoyennes et citoyens autonomes dont nos sociétés démocratiques ont besoin à l'aide de savoirs scientifiques pluralistes en sciences

sociales et de l'apprentissage de la réflexivité et de l'esprit critique nécessaire à toute démarche intellectuelle. L'APSES dénonce les volontés d'instrumentaliser les SES pour les réduire à une promotion de « l'entreprise » ou de tout autre acteur. Les programmes ne peuvent pas être réduits à un empilement encyclopédique de notions. Ils doivent tenir compte du temps effectif d'enseignement annuel et de celui dévolu à l'évaluation et à la remédiation. Ils doivent également permettre l'exercice réel de l'indispensable liberté pédagogique de l'enseignante ou enseignant. A cet égard, des programmes conçus pour 36 semaines de cours comme actuellement sont une absurdité.

L'APSES demande des programmes structurés autour d'objets d'études, traités à l'aide des disciplines constitutives des SES et à partir d'un nombre limité de problématiques explicites. Ces dernières doivent permettre aux élèves de donner davantage de sens à leurs apprentissages, de mieux comprendre les enjeux économiques et sociaux contemporains tout en acquérant des concepts, raisonnements, mécanismes, processus et méthodes (énoncés de manière explicite et limitée) relatifs aux sciences sociales qui permettent de les éclairer. A cet égard, la suppression de l'actuel préambule du cycle terminal est une nécessité. Les programmes doivent permettre, par leur faisabilité en termes d'horaire, la diversité des pratiques pédagogiques et didactiques que les enseignantes et enseignants estiment les plus pertinentes pour l'apprentissage des élèves, et respecter la pluralité des approches épistémologiques et théoriques.

2.2. Procédure de confection des programmes

Les professeures et professeurs enseignant dans le secondaire doivent constituer au moins la moitié des membres des groupes d'élaboration des projets de programmes, aux côtés d'IPR, de chercheuses et chercheurs ou universitaires issus de l'ensemble des disciplines constitutives des SES familiarisés avec les contraintes de l'enseignement secondaire, en respectant la parité femmes/hommes.

L'APSES demande également que les membres des groupes d'élaboration des projets de programmes soient représentatives et représentatifs de la pluralité des approches pédagogiques et théoriques en SES et dans la recherche en sciences sociales. L'APSES rappelle aussi que la réunion d'un groupe d'élaboration des projets de programmes doit être précédée d'un travail sérieux de bilan de la mise en œuvre des programmes actuellement en vigueur, d'une véritable concertation avec les enseignantes et enseignants de SES et les universitaires pour repérer à la fois les problématiques à étudier ainsi que les principaux concepts, raisonnements et méthodes que doivent maîtriser les lycéennes et lycéens en seconde et en fin de cycle terminal. En ce sens, afin d'éviter les pratiques constatées de lobbying opaque de certains groupes de pression, des procédures de consultation transparentes doivent avoir lieu tout au long de la procédure de construction des programmes pour servir de base à leur amélioration et ne peuvent avoir lieu uniquement ex-post. Une démarche incrémentale doit être privilégiée plutôt que celle de la table rase.

L'APSES demande que les programmes puissent être ajustés en fonction des retours d'expérience à la suite de leur mise en application réelle dans les classes. L'APSES demande que tous les programmes de SES, de la seconde à la terminale, soient pensés d'emblée dans leur cohérence d'ensemble (notamment pour mettre en œuvre une conception spiralaire des apprentissages et permettre la continuité des apprentissages de la seconde à la terminale), en étant toujours définis sur une base annuelle. Les programmes du cycle terminal ainsi que les

modalités d'évaluation doivent être conçus simultanément. Les programmes de SES doivent aussi être conçus en cohérence avec ceux des autres disciplines.

L'APSES consultera ses adhérentes et adhérents dès la publication des projets de programme.

2.3. L'évaluation en SES

2.3.1. Dans le cycle terminal

L'APSES s'oppose à l'introduction du contrôle continu dans l'évaluation au baccalauréat ainsi qu'aux épreuves semestrielles, qui nuisent à la liberté pédagogique, placent les élèves dans un régime d'évaluation permanente, dégradant la relation pédagogique et remettent en cause le caractère national du baccalauréat.

En classe de terminale, les épreuves de baccalauréat doivent se tenir au mois de juin et non en avril ou mai, au risque de désorganiser l'année scolaire et de réduire le temps effectif d'enseignement.

L'APSES s'inquiète des conditions dans lesquelles aurait lieu l'épreuve de grand oral. Cette dernière doit donner lieu à un encadrement des élèves sur un temps dédié tout au long de l'année dès la première, en dehors des horaires attribués aux disciplines de spécialité, avec des dédoublements, en privilégiant les travaux de groupe et les approches empiriques. Les critères et conditions d'évaluation de cette épreuve doivent être définis nationalement et ne doivent pas être socialement discriminants.

L'APSES demande que soit effectué un véritable bilan des épreuves actuelles de baccalauréat et que soit lancée une concertation sur leur refonte. Une épreuve de dissertation doit être maintenue. L'épreuve composée doit être repensée, voire remplacée. Toutes les épreuves de baccalauréat en SES doivent s'articuler autour d'une argumentation problématisée qui s'appuie sur l'analyse de documents et la mobilisation de connaissances et de savoir-faire.

L'APSES demande la publication annuelle des résultats détaillés du bac ES, par académie, par matière, par spécialité, etc. Comme les pratiques pédagogiques sont fortement influencées par les modalités d'évaluation, l'APSES doit impulser une réflexion collective sur de nouvelles modalités d'évaluation et d'harmonisation nationale et académique de la correction au baccalauréat. Dans les académies où toutes les enseignantes et enseignants ne sont pas convoqués pour la correction du baccalauréat, l'APSES demande l'instauration d'une rotation pluriannuelle régulière des correctrices et correcteurs.

L'APSES se positionne contre l'usage possible de calculatrices lors des épreuves du baccalauréat en SES.

2.3.2. En seconde

Dans l'attente de l'intégration dans le tronc commun, l'APSES rappelle la nécessité, conformément aux textes, de laisser à l'appréciation de chaque enseignante et enseignant, le choix de la meilleure façon d'évaluer ses élèves. L'APSES dénonce que, dans certains établissements, les professeures et professeurs de SES soient écartés des propositions des conseils de classe et que les modalités d'évaluation (notation, bulletins, coefficient) leur

soient imposées en dehors de toute concertation ou contre leur volonté, niant ainsi leur liberté pédagogique et dévalorisant l'enseignement des SES au regard des autres enseignements.

3. DÉBOUCHÉS DANS LE SUPÉRIEUR

La promotion des SES implique de se préoccuper des débouchés de la série ES pour les élèves dans le supérieur. A ce titre, l'APSES :

- s'inquiète de la désaffection quantitative pour les licences d'économie à l'université ;
- soutient les démarches visant à revaloriser ces formations par une spécialisation plus progressive ;
- soutient les démarches visant à promouvoir le pluralisme dans les sciences sociales dans l'enseignement supérieur ;
- défend les formations en sciences sociales dans l'enseignement supérieur ;
- soutient les formations d'enseignement supérieur où les SES sont présentes en tant que tel ;
- soutient les démarches visant à mieux accueillir les lycéennes et lycéens dans l'enseignement supérieur ;
- s'inquiète du manque de places en licences, en classes préparatoires, en STS et en IUT publics dans certaines académies ;
- demande à ce que le choix des spécialités ne soit pas discriminant pour l'orientation dans le supérieur ;

ParcourSup :

- L'APSES, attachée au baccalauréat comme premier grade universitaire permettant d'accéder aux études supérieures, dénonce l'extension de la sélection à l'université alors que cette dernière souffre d'abord d'un manque de moyens financiers et pédagogiques pour accueillir des étudiantes et étudiants en nombre croissant ;
- L'APSES dénonce les effets déjà visibles de la mise en place de ParcourSup : caractère anxiogène de la procédure, opacité des critères de sélection locaux, mise en concurrence des élèves, dégradation des relations pédagogiques, et accroissement des inégalités sociales. L'APSES craint que ces effets ne soient renforcés par la mise en place de la réforme du baccalauréat et du lycée.

4. COLLOQUES, FORMATION INITIALE CONTINUE ET PARTENARIATS

4.1. Mise en œuvre des programmes

L'APSES poursuit la mutualisation de supports et pratiques pour tous les programmes, et continuera à actualiser SESâme en fonction de ses ressources militantes.

4.2. Partenariats

L'APSES poursuit sa politique de partenariats (IDIES, École d'économie de Paris, Association Européenne pour l'Enseignement de l'Economie, Printemps de l'économie, Forum des enseignants innovants, ESPER notamment) et continue à développer ses liens avec les associations universitaires, étudiantes ou lycéennes par des échanges réguliers avec les membres de leurs instances, notamment au sein du Conseil national économie-gestion.

4.3. Recrutement et formation des professeurs stagiaires

L'APSES demande une clarification des attentes pour les concours de recrutement, notamment en reconduisant une réunion entre les formateurs et les jurys de concours, mais sur une base annuelle, et non biennale. L'APSES déplore, malgré des progrès par rapport aux épreuves précédentes, que la dimension professionnelle des concours reste parfois trop formelle (voire quasi inexistante pour l'agrégation externe). L'APSES demande que les sujets de dissertation et de leçon soient par ailleurs en lien direct avec les programmes d'enseignement, pour éviter certaines dérives constatées. Par ailleurs, il convient de réfléchir à la manière de concilier les exigences diverses nécessaires aux concours de recrutement et la charge de travail qu'il est effectivement possible de demander aux candidats. L'APSES demande l'augmentation du nombre de places aux futurs concours, le rétablissement de la liste complémentaire et le maintien d'un concours réservé, afin d'assurer la résorption du très fort taux d'enseignantes et enseignants non titulaires et satisfaire des besoins croissants.

4.4 Formation initiale et continue

L'APSES rappelle qu'enseigner est un métier qui s'apprend, elle demande que l'offre de formation académique, tant disciplinaire que pédagogique (notamment les échanges de pratiques), qui est très insuffisante à ce jour, soit plus importante pour être à la hauteur des besoins de formation continue, aussi bien pour les collègues de l'enseignement privé que pour ceux de l'enseignement public. Des moyens supplémentaires doivent être dégagés pour permettre la tenue des réunions les plus larges y compris au niveau académique. L'APSES invite les adhérentes et adhérents à s'impliquer dans la formation initiale et continue, y compris au niveau européen (par exemple le programme Pestalozzi), et dans le tutorat des stagiaires. L'APSES continuera à alimenter son site consacré à la préparation aux concours de SES, et rappelle que les candidates et candidats aux concours de SES peuvent adhérer à l'association. L'APSES demande l'augmentation des dotations pour les congés-formation.

L'APSES rappelle l'existence de deux listes de diffusion spécialisées :

- *APSES-concours* pour la préparation aux concours
- *APSES-formation* pour les formateurs en ESPE, au PAF et les tuteurs.

L'APSES participe à des travaux de recherche sur les pratiques pédagogiques en SES.

4.5 Concours vidéo

L'APSES reconduit le concours lycéen national de vidéos (« 3 minutes pour comprendre ») qui a été organisé pour la première fois en 2016 / 2017 dans le cadre des 50 ans des SES. Les modalités d'organisation pourront évoluer et une équipe dédiée devra être formée.

5. VIE DE L'ASSOCIATION

L'APSES doit continuer de fidéliser ses adhérentes et adhérents et d'en attirer encore davantage en développant encore la partie mutualisation d'apses.org, en développant la page Facebook et le compte Twitter de l'association, en organisant des stages de qualité, moments forts de formation, de réflexion et de socialisation, en développant l'activité de ses régionales, son site Internet et la diffusion d'APSES Infos et de la lettre de l'APSES.

L'adhésion à l'association donne accès à l'espace mutualisation de son site Internet jusqu'au 30 septembre de l'année scolaire suivante.

Afin de conserver les traces de l'histoire de la discipline et de l'association, l'APSES constitue un fond d'archives (incluant manuels, APSES info, etc.) et invite les adhérentes et adhérents à l'alimenter.